

6 octobre 1979 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A L'OCCASION DU CONGRES DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE VEUVES CHEFS DE FAMILLE, LORS DE SON VOYAGE OFFICIEL DANS LE SUD- OUEST, BORDEAUX, LE 6 OCTOBRE 1979

MADAME LA PRESIDENTE,

- MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE\_NATIONALE,
- MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JUSTICE,
- MADAME LE MINISTRE CHARGE DE LA CONDITION FEMININE,
- MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE\_SOCIALE,
- MESDAMES,
- LE DIXIEME CONGRES DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE VEUVES CHEFS DE FAMILLE EST UNE REUNION D'IMPORTANCE NATIONALE. LA PRESENCE DE 5000 `NOMBRE` DELEGUEES AUXQUELLES J'ADRESSE MON SALUT TRES CORDIAL, TEMOIGNE DU RAYONNEMENT DE VOTRE ORGANISATION. ET JE VOUS DIRAI, MADAME LA PRESIDENTE, QUE J'AI ORGANISE MON EMPLOI DU TEMPS, NON PAS POUR VENIR PAR HASARD A VOTRE CONGRES, MAIS EN PROCEDANT EN SENS INVERSE. J'AVAIS CHOISI D'ETRE A BORDEAUX CET APRES-MIDI POUR POUVOIR PRECISEMENT ASSISTER A VOTRE CONGRES ET C'EST EN-FONCTION DE CETTE ECHEANCE QUE J'AI CHOISI D'AUTRE\_PART LES DATES DE MON VOYAGE EN AQUITAINE.
- DEPUIS PLUS DE 30 ANS, VOTRE FEDERATION N'A CESSE D'AGIR AU SERVICE DES VEUVES. ELLES LES A AIDEES A SE DEFENDRE PAR SES INFORMATIONS EN LEUR PERMETTANT DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS FACE A L'ANONYMAT DE L'ADMINISTRATION ET LA COMPLEXITE DE LA REGLEMENTATION.
- ELLE A CHERCHE A REMEDIER A LEURS MISERES CACHEES, TROP SOUVENT IGNOREES DE LA SOCIETE.
- ELLE A VOULU ABOLIR OU EN TOUT CAS REDUIRE LA DESESPERANCE DE L'ISOLEMENT.
- AU-COURS DE CES LONGUES ANNEES, C'EST PAR MILLIERS QUE DES FEMMES SONT VENUES EXPOSER A VOTRE FEDERATION LEUR CAS, SOUVENT TRAGIQUE, TOUJOURS DIGNE D'INTERET. L'EXPERIENCE CONSIDERABLE, QU'ELLE A AINSI ACQUISE, EN FAIT UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES POUVOIRS PUBLICS.
- C'EST POURQUOI JE SUIS PERSUADE, MADAME LA PRESIDENTE, MESDAMES, QUE TOUT CE QUE VOUS ETES AMENE A DIRE SERA SOIGNEUSEMENT NOTE PAR M. LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE\_SOCIALE `JACQUES BARROT` ET PAR MME LE MINISTRE `MONIQUE PELLETIER` CHARGE DE LA CONDITION FEMININE, ET QU'ILS S'EFFORCERONT D'APPORTER DES REPNSES CONCRETES AUX PROPOSITIONS QUE VOUS AUREZ FAITES. CAR LES PROPOSITIONS QUE VOUS FORMULEZ A-PARTIR DE VOTRE EXPERIENCE ET QUI REPENDENT AUX PREOCCUPATIONS DES VEUVES, MERITENT UN EXAMEN APPROFONDI. CES PROPOSITIONS SONT, EN EFFET, SERIEUSES, RAISONNABLES ET SANS AUCUNE DEMAGOGIE. LE FAIT EST SUFFISAMMENT RARE POUR ETRE SOULIGNE.

- AUSSI EST-IL NORMAL QUE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SOIT VENU A VOTRE CONGRES, CONSACRE AU THEME DU "VEUVAGE, PROBLEME DE SOCIETE".

- JE SOUHAITE EXAMINER AVEC LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE VEUVES CHEFS DE FAMILLE LES PROBLEMES QUI SE POSENT ENCORE AUX VEUVES ET LES SOLUTIONS QUI PERMETTRONT DE PROGRESSER.\

AUJOURD'HUI, EN EFFET, MESDAMES, LE VEUVAGE N'EST PAS SEULEMENT UN DRAME INDIVIDUEL. C'EST AUSSI UN PROBLEME DE SOCIETE. D'ABORD EN-RAISON DU NOMBRE DES PERSONNES FRAPPEES : VOUS AVEZ RAPPELE, MADAME LA PRESIDENTE, QUE LA FRANCE COMPTE PLUS DE TROIS MILLIONS `NOMBRE` DE VEUVES : C'EST-A-DIRE QUE DANS NOTRE PAYS, UN FOYER SUR QUATRE EST UN FOYER DE VEUVE. LA MOITIE D'ENTRE ELLES ONT MOINS DE 65 ANS £ PLUS DU QUART MOINS DE 55 ANS. PRES DE 300000 VEUVES ONT ENCORE AU MOINS UN ENFANT A CHARGE. ENFIN, TOUS LES ANS, 175000 FRANCAISES DEVIENNENT VEUVES. LE RISQUE SOCIAL DU VEUVAGE EST CONSIDERABLE PUISQUE 4 % `STATISTIQUES` DES FEMMES MARIEES PERDENT LEUR MARI AVANT 40 ANS ET PRES DE 10 % AVANT 50 ANS. CES CHIFFRES DONNENT LA MESURE DE LA PLACE QUE LES VEUVES OCCUPENT DANS NOTRE PAYS. IL FAUT, D'AUTRE\_PART, RECONNAITRE QUE LA SOLUTION DES PROBLEMES DE VEUVAGE DANS TOUS LES DOMAINES, PSYCHOLOGIQUE, AFFECTIF OU MATERIEL, EXIGE DESORMAIS UNE SOLIDARITE ELARGIE. CETTE SOLIDARITE A LAQUELLE, MADAME LA PRESIDENTE, VOUS FAISIEZ APPEL.\

LA DISPARITION, OU EN TOUT CAS L'EFFACEMENT, DE L'ORGANISATION FAMILIALE TRADITIONNELLE, QUEL QUE SOIT L'ATTACHEMENT QUE SANS DOUTE BEAUCOUP D'ENTRE VOUS LUI PORTENT, A ACCRU L'ISOLEMENT DES VEUVES. LA VEUVE EST DESORMAIS SEULE POUR CONTINUER LA ROUTE COMMENCEE A DEUX.

- LA SEPARATION EST DOULOUREUSE, QUELLES QU'EN SOIENT LES CIRCONSTANCES : BRUTALE A LA SUITE D'UN ACCIDENT OU AU TERME DE MOIS PENIBLES CONSACRES AUX SOINS DONNES A UN MARI MALADE. ELLE EST RESSENTIE COMME UNE BLESSURE INJUSTE QUI NE PEUT PAS SE CICATRISER.

- LA SITUATION FAMILIALE EST BOULEVERSEE. IL FAUDRA DU TEMPS, BEAUCOUP DE TEMPS, POUR REAGIR ET POUR ACCEPTER. LA VEUVE DEVRA SE BATTRE POUR VAINCRE UN SENTIMENT PROFOND D'INSECURITE ET POUR RETROUVER SON EQUILIBRE. ELLE AURA A LUTTER POUR MAINTENIR, MALGRE LA TENTATION DU REPLI SUR SOI, LES LIENS ANTERIEURS DE VOISINAGE ET D'AMITIE QUI SONT INDISPENSABLES A SON EQUILIBRE PERSONNEL ET A CELUI DE SES ENFANTS. ELLE ASSUMERA, SEULE, LA CHARGE DESORMAIS PLUS LOURDE DE L'EDUCATION DE SES ENFANTS DANS UNE PERIODE OU CHACUN DE NOUS CONNAIT LES DIFFICULTES DU PROBLEME DE L'EDUCATION.

- C'EST AU-COURS DE CETTE PERIODE DIFFICILE QU'ELLE DEVRA EN MEME TEMPS AFFRONTER LES DIFFICULTES FINANCIERES, TROUVER DU TRAVAIL, UN NOUVEAU LOGEMENT SOUVENT, ET COMBLER AINSI LE VIDE LAISSE PAR LE MARI ET PAR LE PERE.

- CERTES, CETTE SITUATION EST RESSENTIE DE FACON DIFFERENTE SELON L'AGE ET LE CARACTERE DE LA FEMME, SELON LE NOMBRE ET L'AGE DE SES ENFANTS, SELON SES RESSOURCES FINANCIERES ET SON EVENTUELLE ACTIVITE PROFESSIONNELLE.\

DANS TOUS LES CAS CEPENDANT ET JE LE SOULIGNE, LA PERTE D'UN MARI, PAR SES CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET ECONOMIQUES, FAIT DES VEUVES DES PERSONNES VULNERABLES. C'EST LA RESPONSABILITE DE LA SOCIETE TOUT ENTIERE QUE DE LES AIDER A SURMONTER LEUR DETRESSE.

- COMME VOUS L'AVEZ RAPPELE, MADAME LA PRESIDENTE, DANS UNE ALLOCUTION DONT J'AI APPRECIE LA QUALITE ET LE TON, LES VEUVES NE DEMANDENT PAS L'ASSISTANCE MAIS LEUR JUSTE PART DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET LES MOYENS DE SE REINSERER NORMALEMENT DANS LA SOCIETE.

- LE GOUVERNEMENT SOUHAITE REpondre, PAR SA POLITIQUE, AUX PREOCCUPATIONS ET AUX BESOINS DES VEUVES.

CETTE POLITIQUE VEUT ATTEINDRE TROIS OBJECTIFS ESSENTIELS QUE JE TRAITERAI

- CETTE POLITIQUE VEUT ATTEINDRE TROIS OBJECTIFS ESSENTIELS QUE JE TRAITERAI SUCCESSIVEMENT : ACCROITRE LES RESSOURCES DES VEUVES, LES AIDER A TROUVER UN TRAVAIL, ROMPRE LEUR ISOLEMENT.\

D'ABORD, ACCROITRE LES RESSOURCES DES VEUVES.

- LA POLITIQUE \_ENTREPRISE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES POUR ACCROITRE LES RESSOURCES DES VEUVES S'EST D'ABORD PREOCCUPEE, ET C'ETAIT NORMAL, DE LA SITUATION DES VEUVES AGEES. ELLES ETAIENT LES PLUS NOMBREUSES ET ELLES NE POUVAIENT GUERE COMPTER QUE SUR L'AIDE DE LA SOCIETE POUR AMELIORER LEUR SORT.

- LES DROITS LIES AU DECES DU CONJOINT ONT ETE CONSIDERABLEMENT ETENDUS, PAR LA REFORME PROGRESSIVE DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PENSIONS DE REVERSION : - IL FAUT SE SOUVENIR EN EFFET DE LA SITUATION D'OU NOUS VENONS - L'AGE MINIMUM A ETE FIXE A 55 ANS £ LA DUREE DE MARIAGE ABAISSEE A DEUX ANS £ LES CONDITIONS DE RESSOURCES MAXIMUM ELEVEES DE 3000 `SOMME` FRANCS EN 1971 A QUELQUES 25000 FRANCS AUJOURD'HUI. DEPUIS 1975, LE CUMUL DE LA PENSION DE REVERSION ET D'UN AVANTAGE PERSONNEL DE VIEILLESSE OU D'INVALIDITE EST DESORMAIS POSSIBLE DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND QUI A ETE AUGMENTE A DEUX REPRISES EN 1977 PUIS EN 1978. GRACE-A CES MESURES, LE NOMBRE DES PENSIONS DE REVERSION ATTRIBUEES CHAQUE ANNEE A DOUBLE.

- DES MESURES ONT ETE EGALEMENT PRISES POUR ACCROITRE LES DROITS PERSONNELS DES VEUVES QU'IL S'AGISSE DE LA VALIDATION GRATUITE DE DEUX ANS D'ASSURANCE VIEILLESSE PAR ENFANT A CHARGE, DEPUIS 1975 OU DE LA FACULTE OUVERTE AUX FEMMES DEPUIS LE 1ER JANVIER `1979` `DATE` DE CETTE ANNEE DE DEMANDER LEUR PENSION DE VIEILLESSE AU TAUX PLEIN A-PARTIR DE 60 ANS `AGE`.

- ENFIN, L'AUGMENTATION RAPIDE DE 1974 A 1979 DU MINIMUM DE VIEILLESSE DONT LE POUVOIR\_D\_ACHAT A ETE ACCRU DE 50 % `STATISTIQUE` EN CINQ ANS `PERIODE`,

- JE PARLE DU POUVOIR\_D\_ACHAT - A BENEFICIE PRINCIPALEMENT AUX VEUVES.\ EN\_FAVEUR DES VEUVES PLUS JEUNES QUI N'ONT PAS DROIT A PENSION, DIVERSES MESURES SONT INTERVENUES, NOTAMMENT POUR TENIR \_COMPTE DE LEURS CHARGES DE FAMILLE. J'EN RAPPELLERAI LES PLUS IMPORTANTES : EN 1975, AFFILIATION GRATUITE A L'ASSURANCE MALADIE A COMPTER DU DECES DU MARI PENDANT UNE ANNEE AU MOINS £ EN 1976, CREATION DE L'ALLOCATION DE PARENT ISOLE £ EN 1978, AUGMENTATION DE 50 % DE L'ALLOCATION D'ORPHELIN ET INSTITUTION DU COMPLEMENT FAMILIAL.

- TOUTEFOIS, CES MESURES, SI IMPORTANTES SOIENT-ELLES, N'ONT APPORTE, VOUS LE RAPPELIEZ, MADAME LA PRESIDENTE, QU'UNE REPONSE PARTIELLE AUX PROBLEMES MATERIELS QUE LES VEUVES DOIVENT AFFRONTER AU-COURS DE LA PERIODE QUI SUIT IMMEDIATEMENT LE DECES DU CONJOINT.

- C'EST POURQUOI, LE GOUVERNEMENT ENTEND FIXER, POUR L'ANNEE PROCHAINE, UNE PRIORITE EN\_FAVEUR DES VEUVES DE MOINS DE 55 ANS.

- L'IMPERIEUSE NECESSITE D'UN REEQUILIBRE DE NOTRE BUDGET SOCIAL EXIGE - ET LES FEMMES SONT, JE LE SAIS, REALISTES ET RAISONNABLES - DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS ET DES PARTENAIRES QUI GERENT LES REGIMES DE PROTECTION SOCIALE, UNE GRANDE RIGUEUR DANS L'ENGAGEMENT DE DEPENSES NOUVELLES.\

J'AI CEPENDANT SOUHAITE QUE DEUX PRIORITES SOIENT MAINTENUES EN 1980 : L'UNE EN\_FAVEUR DES VEUVES, LA SECONDE EN\_FAVEUR DE LA FAMILLE.

- AUSSI AI-JE DEMANDE AU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA CONDITION FEMININE, MME PELLETIER, ET AU MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE \_SOCIALE, M. BARROT, DE PREPARER, EN ETROITE CONCERTATION AVEC VOTRE FEDERATION, UN PROJET DE LOI INSTITUANT UNE ASSURANCE-VEUVAGE QUI DEVRA ETRE EXAMINE PAR LE PARLEMENT AU-COURS DE LA SESSION DE PRINTEMPS DE 1980.

- QUEL EST L'OBJECTIF D'UNE ASSURANCE-VEUVAGE ? IL S'AGIT DE DONNER A LA VEUVE LE DELAI DONT ELLE A BESOIN POUR ASSUMER PSYCHOLOGIQUEMENT ET

AFFECTIVEMENT SA NOUVELLE CONDITION ET POUR, SI CELA LUI EST POSSIBLE, REPRENDRE UN TRAVAIL.

- LE CHOC DU VEUVAGE EST EN EFFET CONSIDERABLE. POUR LA VEUVE, C'EST LA NECESSITE DE REPRENDRE SUR LE CHAMP UN TRAVAIL QUEL QU'IL SOIT. POUR SES ENFANTS, C'EST SOUVENT L'ABANDON DE LEURS ETUDES AU PROFIT D'UNE ACTIVITE REMUNEREE.

- L'ASSURANCE-VEUVAGE DEVRAIT OUVRIR DROIT DANS-LE-CADRE DES REGIMES SOCIAUX, A UN CAPITAL DECES, D'ABORD POUR LES VEUVES CHEFS DE FAMILLE DE MOINS\_ DE 55 ANS. CE CAPITAL SERAIT VERSE SOUS FORME DE RENTE TRIMESTRIELLE, PENDANT TROIS ANS `DUREE` A COMPTER DU DECES DU CONJOINT. LE MONTANT ANNUEL DE LA RENTE, DEGRESSIF AVEC LE TEMPS, NE DEVRAIT PAS, AU-COURS DE LA PREMIERE ANNEE, ETRE INFERIEUR AU MINIMUM VIEILLESSE.\

L'ASSURANCE-VEUVAGE CONSTITUERAIT DONC UNE AIDE TEMPORAIRE, PENDANT PLUSIEURS ANNEES, POUR FACILITER LA REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES VEUVES.

- SA CREATION PROCHAINE, SI LE PARLEMENT DEVAIT SUIVRE LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT, REPONDRAIT A UN DES SOUHAITS LES PLUS CONSTANTS DE VOTRE FEDERATION MAIS AUSSI, VOUS LE SAVEZ PUISQUE VOUS AVEZ BIEN VOULU, MADAME LA PRESIDENTE, CITER "DEMOCRATIE\_FRANCAISE", A UNE DE MES PREOCCUPATIONS LES PLUS PROFONDES QUI EST DE FAIRE EN SORTE QUE DANS NOTRE SOCIETE, L'INDIVIDU ISOLE QUI EST FRAPPE DIRECTEMENT PAR UN DRAME SOCIAL, QUELLE QUE SOIT LA \_NATURE DE CE DRAME, NE SOIT PAS LAISSE DEMUNI ET SANS PROTECTION VIS-A-VIS DES PROBLEMES NOUVEAUX QU'IL DOIT ASSUMER.

- LES EFFETS DE CETTE NOUVELLE GARANTIE SERONT D'AILLEURS EVENTUELLEMENT COMPLETES, POUR LES VEUVES AYANT TROIS ENFANTS `NOMBRE` A CHARGE PAR L'INTERVENTION DU REVENU MINIMUM FAMILIAL GARANTI, DONT LE PROJET SERA EGALEMENT SOUMIS AU PARLEMENT AU PRINTEMPS DE L'ANNEE PROCHAINE. AINSI, L'ANNEE 1980, SI TOUT POUVAIT SE REALISER CONFORMEMENT A NOS VOEUX, VERRAIT NOTRE PAYS PROGRESSER DANS LE DOMAINE SOCIAL DANS DEUX DIRECTIONS : UNE DIRECTION INTERESSANT LES VEUVES, UNE DIRECTION INTERESSANT LA FAMILLE.

- LA PRIORITE RECONNUE A L'INSTITUTION D'UNE ASSURANCE-VEUVAGE EST INCONTESTABLE MAIS LE GOUVERNEMENT RESTE TOUTEFOIS CONSCIENT DES DIFFICULTES QUI SUBSISTENT POUR LES VEUVES PLUS AGEES.

- S'AGISSANT DU MINIMUM DE VIEILLESSE, JE SOUHAITE, MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE\_SOCIALE, QUE SON MONTANT, QUI VA CONTINUER A AUGMENTER, AUGMENTE A L'AVENIR PLUS RAPIDEMENT POUR UNE PERSONNE SEULE QUE POUR UN COUPLE. CETTE EVOLUTION PLUS DIFFERENCIEE ET QU'IL FAUT NATURELLEMENT MENER EN CONCERTATION DIRECTE AVEC LES ASSOCIATIONS POUR QUE LE CALCUL ET LA MESURE DE CETTE EVOLUTION TIENNE \_COMPTE DE LA REALITE DES SITUATIONS SOCIALES, CETTE EVOLUTION BENEFICIERA D'ABORD AUX PERSONNES ISOLEES ET DONC AUX VEUVES.

- PAR AILLEURS, LA GENERALISATION DE LA RETRAITE POUR LES MERES DE FAMILLE DE TROIS ENFANTS LEUR PERMETTRA DE SE CONSTITUER PROGRESSIVEMENT POUR L'AVENIR DES DROITS PROPRES QUI LEUR ASSURERONT UNE SECURITE EN CAS DE VEUVAGE.

- ENFIN , AU-COURS DES PROCHAINES ANNEES, L'AMENAGEMENT DES PENSIONS DE REVERSION, S'AGISSANT NOTAMMENT DU CUMUL, SERA POURSUIVI.\

MON DEUXIEME POINT EST CELUI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE.

- APRES L'AMELIORATION DES RESSOURCES, LE DEUXIEME OBJECTIF DE LA POLITIQUE QUE POURSUIT LE GOUVERNEMENT EN\_FAVEUR DES VEUVES, EST D'AIDER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE CELLES QUI RECHERCHENT UN TRAVAIL. LES VEUVES QUI ONT CESSE TOUTE ACTIVITE PROFESSIONNELLE EPROUVENT EN EFFET DES DIFFICULTES A

RETROUVER UN EMPLOI. C'EST SOUVENT LA CONSEQUENCE DE LEUR FORMATION GENERALE INSUFFISANTE OU DE L'ABSENCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ADEQUATE.

- POURTANT LES DISPOSITIONS QUI DEVRAIENT FACILITER LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE EXISTENT : IL S'AGIT DE LA PRIORITE RECONNUE AUX VEUVES POUR L'ACCES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE , DE LA REMUNERATION DES STAGES DE FORMATION QU'ELLES SUIVENT £ DES AVANTAGES DU PACTE NATIONAL POUR L'EMPLOI DONT ELLES PEUVENT BENEFICIER : EXONERATION DES CHARGES SOCIALES, STAGES PRATIQUES, CONTRAT D'EMPLOI FORMATION £ OU ENCORE DU DROIT AUX INDEMNITES DE CHOMAGE DEPUIS LE 1ER JUILLET 1979 `DATE`, MESURE DESIREE DEPUIS LONGTEMPS PAR LES ASSOCIATIONS DE VEUVES £ ENFIN DE LA SUPPRESSION DE TOUTE LIMITE D'AGE POUR SE PRESENTER AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE, DEPUIS LA LOI DU 7 JUILLET 1979.

- CERTAINS OBSTACLES PEUVENT ENCORE EVENTUELLEMENT SUBSISTER. VOUS M'EN AVEZ SIGNE UN, MADAME LA PRESIDENTE : IL S'AGIT DE LA REMUNERATION D'UN STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LORSQU'IL SUCCED A UN STAGE DE PRE-FORMATION. C'EST POURQUOI J'AI DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER DES INSTRUCTIONS NECESSAIRES POUR QUE DES DEROGATIONS SOIENT ACCORDEES SYSTEMATIQUENT AUX VEUVES ET QU'ELLES PUISSENT AINSI BENEFICIER D'UNE REMUNERATION AU-COURS DES DEUX STAGES SUCCESSIFS. ET JE PEUX VOUS DIRE QUE LES DISPOSITIONS CORRESPONDANTES SERONT PRISES PROCHAINEMENT.\

DES POSSIBILITES IMPORTANTES EXISTENT DONC. MAIS C'EST UN FAIT QUE LES VEUVES LES UTILISENT PEU. SANS DOUTE, LA NECESSITE DE SE PROCURER DES RESSOURCES RAPIDEMENT ET DE PRENDRE EN CONSEQUENCE UN EMPLOI QUEL QU'IL SOIT, L'EMPORTE-T-ELLE SOUVENT SUR TOUTE AUTRE CONSIDERATION.

- C'EST POURQUOI L'ASSURANCE-VEUVAGE EN RENDANT MOINS PRESSANT LE PROBLEME IMMEDIAT DES RESSOURCES, POURRA DONNER AUX VEUVES UNE CHANCE SUPPLEMENTAIRE D'AMELIORER LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE.

- C'EST POURQUOI LE MOMENT EST VENU D'EXAMINER DE FACON PRECISE LES BESOINS DES VEUVES EN-MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, LES QUALIFICATIONS QU'ELLES PEUVENT ACQUERIR ET LES DEBOUCHES AUXQUELS ELLES PEUVENT PRETENDRE, ET D'EN TIRER LES CONSEQUENCES POUR ORIENTER NOTRE APPAREIL DE FORMATION.

- L'EXPERIENCE DE VOTRE FEDERATION ET LES INFORMATIONS DONT ELLE DISPOSE, NOUS SERONT D'UN PRECIEUX SECOURS.

- JE DEMANDE AU MINISTRE DU TRAVAIL D'ETUDIER, AVEC VOTRE ORGANISATION, LES MOYENS DE FAIRE BENEFICIER PLEINEMENT LES VEUVES, DES DISPOSITIONS QUI ONT ETE PRISES EN LEUR FAVEUR.\

LE TROISIEME OBJECTIF, MESDAMES, C'EST DE ROMPRE L'ISOLEMENT DANS LEQUEL DES VEUVES RISQUENT DE SE LAISSER ENFERMER. DANS NOTRE SOCIETE QUI EST, SOI-DISANT, UNE SOCIETE DE COMMUNICATION, L'INDIFFERENCE ET L'ANONYMAT SONT DES TARES. NOTRE SOCIETE FRANCAISE NE DOIT PAS ETRE UNE SOCIETE DE SOLITUDE.

- VOTRE FEDERATION DONNE L'EXEMPLE DEPUIS DES ANNEES D'UNE ACTION PERSEVERANTE POUR RETABLIR DES RELATIONS ENRICHISSANTES ET CONFIANCES ENTRE VOUS.

- EN CE QUI LE CONCERNE, LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'ORGANISER EN 1980 `ANNEE` UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES SEULES, ET EN-PARTICULIER DES VEUVES. COMME VOUS L'AVEZ SIGNE, MADAME LA PRESIDENTE, IL EST EN EFFET NECESSAIRE DE FAIRE CONNAITRE AUX VEUVES TOUTES LES DISPOSITIONS DONT ELLES PEUVENT BENEFICIER. LA COMPLEXITE INEVITABLE DE NOTRE LEGISLATION SOCIALE QUI DOIT TENIR COMPTE, EN EFFET, D'UN TRES GRAND NOMBRE DE SITUATIONS DIFFERENTES, JOUE MALHEUREUSEMENT SOUVENT UN ROLE DISCOURAGANT A L'EGARD DES PERSONNES ISOLEES ET DEMUNES QUI NE TROUVENT PAS

DISSUASIF A L'EGARD DES PERSONNES ISOLEES ET DEMUNIES QUI NE TROUVENT PAS EN QUELQUE SORTE LE MODE D'EMPLOI DE NOTRE LEGISLATION SOCIALE.

- LA PREPARATION DE CETTE CAMPAGNE D'INFORMATION POURRA ETRE L'OCCASION D'UNE REFLEXION SUR LA SIMPLIFICATION DE LA LEGISLATION, A LAQUELLE JE SOUHAITE QUE LE MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE REFLECHISSE MAIS A LAQUELLE JE LUI DEMANDE D'ASSOCIER VOTRE FEDERATION.

- POUR LES VEUVES AGEES, LE GOUVERNEMENT ENTEND POURSUIVRE LA POLITIQUE QU'IL A DEFINIE EN FAVEUR DU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES, C'EST-A-DIRE UNE AIDE IMPORTANTE AU LOGEMENT, LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'AIDE MENAGERE, UN LARGE RECOURS AU TELEPHONE ET LA CREATION D'UN RESEAU DE TELEALARME.

- MAIS AU-DELA DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE, IL FAUT UN EFFORT DE LA SOCIETE TOUT ENTIERE POUR BRISER LES ISOLEMENTS ET ABOLIR LES SOLITUDES. JE SAIS D'AILLEURS QU'EN FRANCE, NOMBREUSES SONT LES COLLECTIVITES LOCALES, NOMBREUSES SONT LES COMMUNES, NOMBREUSES SONT LES ASSOCIATIONS QUI S'EFFORCENT DE PRENDRE DES MESURES OU DE CREER DES ORGANISMES QUI BRISENT LES ISOLEMENTS ET ABOLISSENT LES SOLITUDES. IL APPARTIENT A CHACUN D'ENTRE NOUS DE PRENDRE L'INITIATIVE DE RELATIONS PLUS FRATERNELLES ET PLUS HUMAINES.\

MADAME LA PRESIDENTE, MESDAMES LES DELEGUEES, JE CROIS QUE C'EST DIRE LA VERITE QUE D'OBSERVER QUE DEPUIS DIX ANS LA LEGISLATION EN FAVEUR DES VEUVES A ETE PROFONDEMENT MODIFIEE. LES PROGRES ONT ETE RAPIDES, SANS DOUTE A LA MESURE DU RETARD QUI AVAIT PU EXISTER AU DEBUT DE L'ACTUELLE DECENNIE.

- LES ANNEES RECENTES ONT PERMIS AUX POUVOIRS PUBLICS ET A LA SOLIDARITE NATIONALE D'AFFIRMER, DE FACON INDISCUTABLE, LA PRIORITE RECONNUE AUX VEUVES. DE 1975 A 1979, CHAQUE ANNEE A ETE MARQUEE PAR UNE OU PLUSIEURS MESURES IMPORTANTES BENEFICIANT AUX VEUVES. L'ANNEE 1980, EN DEBIT DE SES DIFFICULTES ET DE SA RIGUEUR FINANCIERE, SERA CELLE DE L'ASSURANCE-VEUVAGE.

- MESDAMES, LES VEUVES ONT ETE PENDANT LONGTEMPS OUBLIEES. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EST VENU LEUR DIRE AUJOURD'HUI, AU NOM DE LA SOLIDARITE NATIONALE, QU'ELLES NE LE SERONT PLUS.

- LE VEUVAGE, S'IL EST UNE RUPTURE CRUELLE DANS LA VIE PERSONNELLE, NE DOIT PAS CONSTITUER UNE COUPURE DANS LA VIE SOCIALE. LES VEUVES DOIVENT ASSURER PLEINEMENT, AVEC L'AIDE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, LE ROLE QUI LEUR REVIENT DANS UNE SOCIETE OU LEURS RESPONSABILITES SONT IMPORTANTES, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE ESSENTIEL DE LA VIE FAMILIALE.

- LES VEUVES ONT POUR ELLES LEUR EXPERIENCE, TOUJOURS DOULOUREUSE, LEUR COURAGE FORGE DANS LA DETRESSE, LEUR AFFECTION TOUJOURS DISPONIBLE. DANS LEUR DIVERSITE DE CONDITION ET DE SITUATION, ELLES FONT PARTIE PROFONDEMENT DE LA COMMUNAUTE FRATERNELLE DES FRANCAIS.

- LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE VEUVES CHEFS DE FAMILLE A LUTTE POUR REDONNER L'AMOUR DE LA VIE A CELLES QUI RISQUAIENT DE LE PERDRE. DANS CETTE TACHE GENEREUSE, SACHEZ, MADAME LA PRESIDENTE, SACHEZ MESDAMES LES DELEGUEES, QUE VOTRE FEDERATION N'EST PLUS SEULE. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET LES POUVOIRS PUBLICS SE TIENNENT A VOS COTES.\